Image not found or type unknown

Vice de forme ou pas auprès juge d instruction

Par **Acorme**, le **02/06/2013** à **23:58**

Bonsoir, lorsque un detenu fait une demande d audition auprès de la jur selon l article 82 celle ci dispose de 30 jours pour répondre a la demande du detenu qu elle soit favorable pour donner une date ou qu elle refuse. Ma question est si celle ci ne réponds pas dans le delai est ce un vice de forme ou pas du tout .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés